

Campagne de recrutement 2024 des enseignants du second degré

MODALITÉS DE CANDIDATURE

I. Conditions de candidature

Référence réglementaire : [Note de service du 27 juillet 2023 relative aux emplois et à la procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur pour l'année 2024](#)

Les emplois du second degré ouverts à l'affectation dans l'enseignement supérieur seront pourvus par **des fonctionnaires titulaires au 1^{er} septembre 2024** relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et appartenant aux corps des :

- Professeurs agrégés, certifiés, de lycée professionnel (PLP) ou d'éducation physique et sportive (Peps) ;
- Chargés d'enseignement d'EPS ;
- Conseillers principaux d'éducation (CPE) ;
- Psychologues de l'éducation nationale (psy-EN).

Ces personnels peuvent être en activité ou en position de disponibilité, de détachement ou congés divers au moment du dépôt de leur candidature.

Sous réserve de l'obtention d'un détachement dans l'un des corps des personnels enseignants du second degré public, d'éducation ou de psy-EN, ces emplois sont également ouverts, aux :

- Professeurs des écoles ;
- Fonctionnaires de catégories A (non enseignants) quel que soit leur ministère d'appartenance
- Personnels enseignants appartenant à d'autres ministères que celui de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ou de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

En conséquence, les personnels relevant des corps enseignants de l'enseignement supérieur (professeurs des universités, maîtres de conférences, etc.) et les lauréats des concours d'accès aux fonctions des maîtres des établissements privés sous contrat (Cafep, CAER) ne peuvent postuler aux emplois du second degré ouverts à l'affectation dans l'enseignement supérieur.

Les maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, lauréats d'un concours de l'enseignement public qui avaient opté pour leur maintien dans l'enseignement privé doivent impérativement, s'ils souhaitent être affectés dans un établissement d'enseignement supérieur, demander leur intégration dans le corps des personnels enseignants du second degré auquel ce concours donne accès (cf. note de service du 27 juillet 2023).

II. Calendrier de la campagne de recrutement 2024

Ouverture de l'enregistrement des candidatures aux postes sur le module VEGA de l'application Galaxie	12 septembre 2023, 10 heures, heure de Paris
Clôture de l'enregistrement des candidatures aux postes sur le module VEGA de l'application Galaxie	13 octobre 2023, 16 heures, heure de Paris
Ouverture du module VEGA de Galaxie permettant aux candidats de prendre connaissance des décisions des établissements et d'exprimer leurs vœux d'affectation	12 janvier 2024, 10 heures, heure de Paris
Date et heure limites de saisie des vœux d'affectation des candidats sur le module VEGA de l'application Galaxie	19 janvier 2024, 16 heures, heure de Paris
Publication des résultats sur le module VEGA de l'application Galaxie	23 janvier 2024, 10 heures, heure de Paris
Prise de fonctions	1 ^{er} septembre 2024

III. Procédure pour candidater à un poste d'enseignant du second degré

Pour candidater à un poste d'enseignant du second degré, vous devez déposer votre dossier de candidature **avant le 13 octobre 2023 à 16 heures (heure de Paris)**, dans le module VEGA de l'application Galaxie :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

Veillez renseigner impérativement votre adresse email dans votre dossier de candidature.

Tout dossier incomplet le 13 octobre 2023 à 16 heures (heure de Paris) sera déclaré irrecevable.

Aucun document transmis par courrier ou courriel ne sera recevable.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site Galaxie (<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>), pour connaître l'état d'avancement de votre/vos dossier(s) de candidature.

Attention, une fois votre dossier de candidature indiqué "recevable" sur Galaxie, veuillez ne plus y apporter de modifications sous peine d'annuler sa recevabilité.

IV. Pièces du dossier de candidature

Votre dossier doit contenir l'intégralité des pièces mentionnées ci-dessous, sous format PDF (libellées ainsi : Référence Galaxie_NOM_Prénom_Intitulé de la pièce) :

- ☐ Acte de candidature (disponible dans l'application)
- ☐ Copie de la pièce d'identité recto-verso
- ☐ Curriculum vitae
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Copie de l'arrêté justifiant du dernier classement dans le corps et le grade d'enseignant du second degré (dernier arrêté d'avancement) ;
- ☐ Copie du dernier arrêté d'affectation ou, pour les personnels en position autre que l'activité, copie de l'arrêté indiquant la position administrative (détachement, disponibilité, congé, décision de report de nomination, arrêté de congé sans traitement, etc.)
- ☐ Justificatif RQTH pour les personnes concernées

**En cas de difficultés, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :
recrutement-seconddegre@univ-tln.fr**

**ACTE DE CANDIDATURE A UN EMPLOI DE STATUT 2ND DEGRE
OUVERT DANS UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**Académie de NICE
Université de Toulon

N° d'emploi :

Discipline :

Composante :

ETAT CIVILMme ☐ M. ☐

Nom patronymique :

Nom marital :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Courriel :

Titres universitaires français ou diplômes, qualifications, titres étrangers :

SITUATION ADMINISTRATIVE

NUMEN :

Corps : Grade : Discipline :

Echelon actuel dans le corps (joindre l'arrêté) :

Affectation actuelle précise ou position si détachement, disponibilité, ... (joindre l'arrêté) :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations données dans mon dossier de candidature et déclare avoir pris connaissance de la [Note de service du 27 juillet 2023 relative aux emplois et à la procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur pour l'année 2024](#)

Fait à , le

Signature